

# “Conditions des candidatures du salon 2020”

Candidature à transmettre avant le dimanche 20 janvier 2020 minuit

**Salon 2020 : du mardi 7 juillet au dimanche 26 juillet 2020**

**Vernissage le mardi 7 juillet à 19h00**

Vous souhaitez participer à notre salon et faire acte de candidature, nous vous invitons à suivre la démarche suivante :

## **Conditions de participation :**

Sur invitation ou accepté par un comité de sélection de personnes compétentes. Il est d'usage de ne pas exposer plus de deux ans de suite. Exception sera faite pour le salon 2020 suite au passage en biennale. Le jury sera néanmoins seul décisionnaire en fonction du nombre de candidatures.

En proposant leur candidature, les artistes devront faire leur affaire personnelle des obligations fiscales et sociales, à défaut notre association ne pourra en être tenue responsable.

La sélection se fera sur photos numériques **IDENTIFIÉES** (Nom du fichier = N°+ TITRE + technique + FORMAT (base x hauteur cm) + PRIX) non retouchées de très bonne qualité au format jpeg (2 à 4 Mo par photo) de 10 œuvres représentatives de votre travail, avant le **dimanche 19 janvier 2020 minuit**.

Ces 10 photos nous parviendront à l'adresse : salonsappey@gmail.com au moyen de l'outil gratuit : «<https://www.wetransfer.com/>» qui permet d'envoyer des photos de bonne qualité en **un seul envoi**.

Sont requises des prises de vue, avec un appareil numérique, de format 1000 x 1000 pixels minimum (soit entre 2.5 et 3 Mo), correctement exposées en évitant les reflets parasites et en résolution d'impression de 300 dpi (points par pouce).

Parmi ces **10 photos**, **le jury choisira les œuvres qui seront exposées. AUCUNE ŒUVRE NE POURRA être échangée lors du dépôt des tableaux ou sculptures.**

Celles-ci devront être accompagnées d'une **photo portrait de vous en tant qu'artiste** (format jpg **minimum 1Mo** indépendante de votre biographie) ainsi que de votre **biographie** (150 mots minimum - 200 mots maximum, personnalisée et ne faisant pas uniquement mention des vos expositions).

**Les dossiers de candidatures non conformes ne seront pas retenus : un seul envoi, noms des fichiers, poids et résolution des photos...**

**Le comité de sélection vous adressera sa réponse au plus tard le 29 février 2020.**

**Les informations pratiques complémentaires vous seront adressées après la délibération du comité de sélection.**

### **Inscriptions :**

Il vous sera demandé une participation aux frais d'organisation (frais de publicité, affiches, cartes d'invitation, fléchage, frais de réception du vernissage, assurance etc. ....) soit **45€** (chèques demandés si sélectionné).

### **Œuvres :**

- **Toutes les œuvres proposées doivent être des œuvres originales.**
- Vous avez toute liberté d'expression ; toutes les techniques sont acceptées : huile, acrylique, pastel sec, pastel gras, aquarelle, encre, techniques mixtes, collages...
- mais **les reproductions ou copies** comme les œuvres réalisées sous la supervision d'un maître de stage **ne seront pas acceptées.**
- Le comité demande aux candidats de veiller tout particulièrement à la **cohérence des œuvres proposées : thème, encadrement...**
- Les sous-verres simples ne sont pas admis.
- Chaque peintre exposant à la salle communale disposera de 2 panneaux indépendants non alignés mesurant chacun environ 1,20 mètre (largeur) par 2.20 mètres (hauteur) ou 2 panneaux indépendants non alignés mesurant chacun environ 1,20 mètre (hauteur) par 2.40 mètres (largeur) .

Les formats acceptés maximum : 1XP25 **ou** 1XF40 sur 1 panneau / 2xP20 **ou** 2XM20 **ou** 2XF8 sur 1 panneau / 4xP5 **ou** 4F5 **ou** 4xM5 sur 1 panneau

[P25 (larg 81x h 60) / F40 (h 100xlarg 81) / P20 (larg 73x h 54) / M20 (larg 73x h 50) / F8 (h 46x larg 38) / P5 (larg 35x h 24) / F5 (h 35x larg 27) / M5 (larg 35x h 22)]

*Voir les exemples ci-après.*

- Pour les encadrements avec verre, les formats maximum acceptés (baguettes comprises): 60x80 cm.
- 5 aquarellistes pourront être accueillis à la Galerie de Chartreuse et disposeront de 4 mètres linéaires environ sur cimaises.

*De plus, l'artiste pourra présenter **10 petits formats maximum non encadrés 30x30 cm ou 40x40 cm et protégés.***

*Seuls les artistes aquarellistes exposants à la galerie de Chartreuse pourront exposer leurs œuvres en cartonnier.*

### **Animations pour faire partager votre passion :**

Vous aurez la possibilité de présenter votre travail par des animations proposées au public. Un espace sera à votre disposition pour des démonstrations, stages, des conférences et toutes autres interventions que vous souhaiteriez présenter (en fonction d'un calendrier et de la disponibilité des espaces).

### **Présence des artistes aux permanences :**

La tenue du salon est assurée par les artistes qui le font vivre. Il sera demandé à chaque artiste exposant d'assurer au moins **DEUX après-midis** de présence durant la durée du salon. L'affectation des permanences à «la galerie» ou à la «salle communale» ne sera pas discutable.

### **Ventes des œuvres :**

Sur toute vente, selon l'usage les artistes réserveront à l'association une participation sous forme de don pour frais d'exposition d'un montant égal à **15%** du prix effectivement payé.

### **Assurances :**

L'association s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres qui lui sont confiées mais décline toute responsabilité pendant la période de dépôt ou d'exposition. Chaque artiste exposant peut assurer ses œuvres s'il le juge nécessaire.

### **Vernissage :**

Celui-ci aura lieu le mardi 7 juillet 2020 à partir de 19h00 et la présence des artistes y est vivement souhaitée.

### **Dépôt et retrait des œuvres :**

Les tableaux et sculptures seront à déposer le samedi 4 juillet de 14h00 à 18h00 et à retirer le dimanche 26 juillet à partir de 19h00.

*Le jour du dépôt des œuvres, un espace sera attribué dans lequel l'exposant installera ses œuvres. Les organisateurs ajusteront ensuite la présentation, leur décision sera sans appel.*